



Mairie de Nant

Place du Claux  
12230 NANT

COMMUNE DE NANT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

7. Finances Locales / 7.5 Subventions

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT**

Séance du 08 juin 2023

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Présents : 11**

**Votants : 11**

**Date de convocation : 30/05/2023**

**Date d'affichage : 30/05/2023**

**L'an deux mil vingt-trois, le huit juin, à 18h00.**

Le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

**Etaient présents :** Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Jean-Pierre CHARALEMBOS, Sabine THOMAS, Jean-François GALLIARD, Claude AROCAS, Magali COULET, Christian JULIAN.

**Absents :** Vanessa AUBELEAU, Yvan BOUAT, Lionel CAYRON, Virginie GOVIGNON

**Objet : Autorisation au Maire de présenter la demande de subvention auprès de l'ADEME dans le cadre de la création d'une chaufferie bois en remplacement de la chaufferie fioul à l'école de NANT Délibération n° 2023-51**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

L'ADEME vient en complément de la région pour le financement des remplacements des modes de chauffage des bâtiments publics. La Mairie ayant le projet de remplacer la chaufferie fioul pour une chaufferie à bois à l'école de NANT.

Il demande au Conseil Municipal l'autorisation de monter le dossier de demande de subvention selon le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Nature	Montant € HT	Sources	Montant € HT	Taux
		Aide publique		
Dépenses de travaux	37 573€ HT	Conseil régional	16 400€	43.65 %
		ADEME	13 658,40€	36.35%
		Total des aides publiques demandées		30 058.40 € / 80%
		Autofinancement		
		Fonds propres	7 514.60 €	20 %
		Total autofinancement		7514.60 € / 20%
<b>TOTAL</b>	<b>37 573€</b>	<b>TOTAL</b>		<b>37 573 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet ;
- De valider le plan de financement établi en fonction de l'avant-projet établi par le maître d'œuvre.
- De charger Monsieur le Maire de déposer la demande de subvention auprès de l'ADEME ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 08 juin 2023

**Le Maire,**

Richard FIOL.

**Le secrétaire de séance,**  
Alain DELMAS

